

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 25 juin 2026

Nombre de membres : • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 16	L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 15 juin 2026	Etaient présents : Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Christine BERNOT, Patrick CHAPEAU, Jean-Claude GUIRAUD, Gérard MAYNADIER (représente Gilles COMBES), Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Alain RICARD et Astrid SEGUIER. Pour la C/C du Haut-Languedoc : Marie-Hélène BONNET (représente André CABROL), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Pierre ESCANDE, Jacqueline GRANIER, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ et Daniel VIDAL. Absents excusés : André CABROL (représenté par Marie-Hélène BONNET), Gilles COMBES (représenté par Gérard MAYNADIER), Didier GAVALDA, Françoise PONS. Brigitte PAILHE-FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-24 – Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc,

Monsieur le Président du PETR rappelle à l'Assemblée que le PETR des Hautes Terres d'Oc est un établissement public de coopération intercommunale, sans fiscalité propre (de type syndicat mixte fermé). La structure est soumise aux règles de la comptabilité publique et est en lien avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Castres. Le PETR des Hautes Terres d'Oc est soumis à la norme comptable M57 (développée).

Monsieur le Président précise qu'en début de mandat il convient d'approuver un règlement budgétaire et financier. Monsieur le Président présente le projet de règlement budgétaire et financier à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier du PETR des Hautes Terres d'Oc (annexé à la présente délibération).

D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 25 juin 2026.

Le Président,
Daniel VIDAL



La Secrétaire de séance,
Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

